

MISSION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

A NE PUBLIER QU'AU MOMENT
DU DISCOURS

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

COMMUNIQUE n° 52A
le 17 décembre 1965

Bureau de presse
750, Troisième Avenue, New York
YUkon 6-5740

COMITE SCIENTIFIQUE DES NATIONS UNIES
POUR L'ETUDE DES EFFETS DES RADIATIONS IONISANTES
Point 34

Texte d'une déclaration que doit prononcer
le délégué du Canada, M. Paul Beaulieu, de-
vant la Commission politique spéciale, le
17 décembre 1965



Monsieur le Président,

La délégation du Canada a l'honneur de présenter ce matin à la Commission politique spéciale le projet de résolution porté au document A/SPC/L.125 qui traite du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des radiations ionisantes. Les coauteurs, au nombre de 16, sont les suivants: la Birmanie, le Brésil, le Canada, la Colombie, le Ghana, l'Inde, le Japon, le Mali, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, la Pologne, la République Arabe Unie, la Suède, la Tchécoslovaquie et la Thaïlande.

Comme le savent les membres de cette Commission, le Comité scientifique a été créé par l'Assemblée générale à sa dixième session, le 3 décembre 1955, par la résolution 913(X), pour recevoir et réunir sous une forme judicieuse et utile les renseignements sur la radiation que lui fournissent divers gouvernements et institutions spécialisées de l'ONU, de même que l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il a également pour tâche d'en faire un résumé portant sur l'intensité observée des radiations ionisantes et de la radioactivité ambiante, d'évaluer la valeur des rapports qui lui sont soumis et d'indiquer des programmes de recherche susceptibles de provoquer des études plus poussées.

Le Comité scientifique est composé d'hommes de science de 15 pays membres, et le Canada a l'honneur d'en faire partie. Il convient de souligner que le succès considérable qu'a remporté le Comité scientifique dans ses travaux, au cours des onze dernières années, doit être largement attribué au fait qu'il s'est borné à apporter des réponses purement scientifiques aux questions purement scientifiques qui lui ont été soumises par l'Assemblée générale. D'aucuns sont enclins à croire que notre organisation a une tendance à se payer de mots. En examinant de près le sujet que nous abordons aujourd'hui et les études approfondies dont il a été et continue d'être l'objet, on y trouve un exemple de coopération internationale fructueuse dont notre organisation a raison d'être fière.